

Loi sur le Commerce



L O I

*Relative aux moyens de rétablir la libre circulation
des Grains dans le Département de l'Oise.*

Donnée à Paris, le 18 Février 1792.

LOUIS, par la grace de Dieu, & par la Loi constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir; SALUT :

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit.

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
du 18 Février 1792, l'an 4^e de la liberté.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport des commissaires pacificateurs qu'elle avoit envoyés dans le district de Noyon, département de l'Oise, pour y rétablir la tranquillité publique troublée par une arrestation de bateaux chargés de grains, faite à Ourf-camp le 6 de ce mois, ainsi que par les arrestations faites dans d'autres lieux du département de l'Oise; considérant la nécessité de pourvoir promptement aux moyens de rétablir la libre circulation des grains, décrète qu'il y a

L'ARRET DE BATEAUX DE GRAINS SUR L'OISE & L' AISNE

FEVRIER 1792

par Guy IKNI (*)

Il peut paraître étonnant de reprendre une question qui a déjà été traitée plusieurs fois, par des érudits locaux et par les historiens de la Révolution Française.(1) La découverte de nombreux nouveaux documents dans les archives de l'Oise et les archives nationales d'une part, la nécessité de préciser certains points restés flous d'autre part (problème de la spontanéité de ces troubles, des données sociales qui sous-tendent l'action des masses, en particulier l'identité et le rôle des meneurs), tout ceci nous a incité à reprendre dans le détail l'exposé de cet épisode marquant de l'histoire du département de l'Oise.

Nous envisagerons tout d'abord de rappeler quelques éléments du contexte national et local de l'évènement, puis reprendrons l'exposé minutieux des faits : préparation, déroulement, dénouement, non sans préciser le rôle original des meneurs ; enfin nous nous interrogerons sur le sens et les prolongements de ces quatre semaines de troubles ayant mobilisé des dizaines de milliers de villageois des districts de Noyon et Compiègne.

— 1) LES CIRCONSTANCES NATIONALES ET LOCALES :

L'hiver 1791-92 est marqué au plan national par la discussion sur le problème de la guerre mais aussi par la résurgence de spectaculaires troubles sociaux. Les mouvements populaires ayant pour objet les subsistances n'avaient jamais vraiment cessé depuis 1789, mais ils se généralisent en cette période des débuts de la Législative : troubles du sucre à Paris, troubles frumentaires en province ... Ces derniers s'inscrivent dans un cadre plus vaste du mouvement paysan dont les objectifs sont souvent complexes et difficiles à démêler (lutttes contre le rachat des droits féodaux, contre les spoliations de biens communaux ...)

Après la grande crise de 1788-89 le front des subsistances avait connu une accalmie de deux ans. Pourquoi la question revient-elle brusquement au premier plan début 92 ? (2) Pour le ministre de l'Intérieur DELESSART, la récolte de 1791 avait été abondante dans le Nord, médiocre dans le Sud(3). Or les départements du Sud de la France étaient, même en temps ordinaire, déficitaires et devaient s'approvisionner dans le Nord du pays, entre autres. Paradoxalement pourtant, les troubles éclatèrent dans les régions productrices : l'origine n'en était donc pas apparemment un déficit de production. Albert MATHIEZ rattache cet épisode à la crise générale des prix provoquée par la dépréciation de l'assignat et la baisse des changes. Le dépu-

(*) Texte de la conférence faite par l'auteur en juin 1978 devant la Société d'Histoire moderne et contemporaine de Compiègne, dans le cadre des Séries Artistiques 1978.

(1) Parmi les récits d'érudits locaux, citons ceux de MAZIERE (CR du comité archéologique et historique de Noyon T. 15 1899 PP 54-68), BEAUMONT (Bull. de la Société Historique et Scientifique de l'Oise, T 3 1907) Ch. FAUQUEUX (l'Ami de l'Ecole n° 14-15), Albert MATHIEZ donne un récit plus court dans "Vie chère et mouvement social sous la Terreur" (T. I pp. 58-61 - rééd. Payot 1973). Plus récemment V. DALINE évoque l'évènement dans sa biographie de Baboeuf 1786-93 (Ed. de Moscou 1976 pp. 410-416)

(2) En fait des troubles sporadiques se sont produits dans maintes régions dès 1791. Voir sur ce point l'introduction de G. LEFEBVRE à son ouvrage sur les subsistances dans le district de Bergues. Voir aussi E. CREVEAUX.

(3) Cité par A. MATHIEZ dans "Vie chère ... " T 1 p. 50

té noyonnais COUPE de l'Oise insiste aussi sur les éléments conjoncturels dans les explications qu'il fournit à la Législative . (1) JAURES met l'accent quant à lui sur la complexité des causes : matérielles (arrêt des charrois en hiver), politiques (l'imminence de la guerre, l'approvisionnement des armées, la suppression de la réglementation d'Ancien Régime qui libère totalement le marché des grains), sociales enfin, dans des départements où la grande culture représentait déjà un aspect dominant de l'économie rurale :

" ... il semble bien qu'il s'agit d'un mouvement agraire contre les gros fermiers, contre le capitalisme agricole très puissant dans cette région " (départements voisins de Paris) (2)

Plus récemment M. VOVELLE, étudiant les taxations populaires du printemps et de l'automne 1792, souligne la persistance d'attitudes anciennes - oppositions ville / campagne, pays pauvres / pays pourvus ... , lesquelles s'étaient déjà exprimées lors de la guerre des farines en 1774-75 et au cours de la grave crise de 1788-89, au sein d'un mouvement qui par ailleurs révèle le déchirement de la société rurale. (3)

Ces éléments, dont beaucoup pourraient sans aucun doute s'appliquer à notre région, doivent cependant être complétés par des considérations sur le contexte historico-géographique local, d'un double point de vue : celui du commerce des grains, celui de la situation économique et sociale dans les villages qui furent le théâtre des événements.

Nos deux districts (COMPIEGNE ET NOYON), traversés par l'Oise et l'Aisne, occupaient une position stratégique de première importance : c'était la voie de passage obligatoire depuis les grandes régions productrices du Santerre, du Vermandois, du Soissonnais, vers le plus grand marché de consommation de l'époque, Paris. Depuis le lointain Moyen Age, la capitale se ravitaillait sur les marchés de Nanteuil, Senlis, Crépy, Pont-Ste-Maxence, Clermont, Noyon ... (4) Cette dernière ville était, avec Soissons, une véritable plaque tournante du commerce des grains et du trafic fluvial. L'aire d'approvisionnement de Noyon s'étendait, outre les pays déjà cités, jusqu'au Cambrésis, l'Artois, le Hainaut et même la Flandre. (5) Les quantités traitées à Noyon et Soissons étaient considérables : de Soissons partaient annuellement 200.000 septiers sur l'Aisne, et de Noyon, où le marché aux grains avait lieu trois fois par semaine, c'étaient 800 à 1000 sacs de 3 septiers que l'on traitait hebdomadairement, quantité à laquelle il fallait ajouter les grains "passant debout", c'est-à-dire embarqués directement au port voisin de Pont l'Evêque (6). Nous possédons une confirmation indirecte de ces chiffres, en prenant pour référence le rapport du "droit de stellage", levé par l'évêque comte et pair de Soissons, à raison du 1/100^e sur tous les grains achetés (à l'exception des acquisitions des particuliers). Or le stellage rapportait annuellement 600 sacs de froment et 100 d'avoine ; à raison de 3 septiers par sac, on peut estimer le trafic à quelques 180.000 septiers par an.

(1) Archives parlementaires, séance du 14 février 1792.

(2) J. JAURES "Histoire socialiste de la Révolution Française" T. 2 pp. 411-435 de la rééd. Ed. Soc. 1970 (notes d'A. SOBOUL).

(3) M. VOVELLE : Les taxations populaires de février-mars et de novembre-décembre 1792 dans la Beauce et sur ses confins. Actes du 82^e Congrès national des Sociétés savantes pp. 108-159. Paris 1958.

(4) cf. A.P. USHER : History of the grain trade in France 1400-1710 Cambridge 1910 p. 45

(5) USHER op. cit. p. 78.

(6) D'après un mémoire contemporain conservé dans les archives départementales de l'Aisne (C 913) + A.D. Oise (C 796).

En ce qui concerne les passages de grains sur l'Oise, les estimations divergent : on parle de 50 à 128 bateaux par an, suivant les sources. On peut cependant affirmer à coup sûr qu'à la belle saison, les crues terminées, il ne se passait pas une semaine sans qu'un convoi de grains ne traversât nos régions, se dirigeant vers les grands centres minotiers de la région parisienne : PONT STE MAXENCE, CREIL, BEAUMONT, PONTOISE...

Les modalités mêmes de ce commerce attestent de son importance grandissante et en même temps des tensions sociales croissantes qu'il générerait. Depuis le début du XVIIe siècle le rôle des blattiers et marchands locaux avait été supplanté (et en même temps intégré) par des sociétés et compagnies parisiennes qui pratiquaient le commerce à une échelle nationale, (1) violant le plus souvent la réglementation établie par l'Ancien Régime. Les facteurs de ces marchands associés, non contents d'acheter sur les marchés et dans les greniers constitués par les bourgeois locaux, démarchaient aussi directement auprès des grosses fermes - ce qui explique pour une part l'hostilité des petits paysans à l'encontre des fermiers. Cette situation s'était aggravée avec l'apparition de véritables pratiques spéculatives de la part de ces Sociétés, notamment l'usage de prix "cartellisés", ce qui heurtait de front les intérêts des consommateurs achetant au jour le jour sur les marchés locaux. (2) Les contradictions, plus ou moins voilées lors des bonnes années, éclatèrent lors des grandes crises du XVIIIe siècle : 1709, 1740, 1775, 1789. Les couches populaires se défendaient alors par la violence ouverte : arrestations de charrois et bateaux, taxations des grains ... ; ces actes se multipliaient soudainement, selon la géographie du commerce des grains. (3)

Pour ne prendre que la période précédant immédiatement la Révolution, rappelons le témoignage du Procureur fiscal de Blérancourt lors de la guerre des farines : celui-ci signalait le 8 mai 1775.

" ... les tristes révolutions de la semaine sur les marchés et dans les fermes", (dues) " ... au peuple armé de pierres, bâtons et couteaux ".

A Noyon, le 6 mai de la même année, une réduction forcée du prix, allant du tiers à la moitié, avait été imposée par les consommateurs sur le marché :

" ... les auteurs de ces tumultes avaient déjà opéré des révoltes à Compiègne et à Ressons ..." (4).

De tels troubles se renouvelèrent bien sûr à grande échelle en 1789.

Après ces paroxysmes, la région connut apparemment deux ans de répit - encore que l'inventaire exhaustif des sources puisse peut-être nous réserver quelques surprises. (5) Cette bonne conjoncture alimentaire ne doit cependant pas nous faire oublier les bouleversements qui intervinrent au plan national, lesquels touchèrent aussi bien sûr la question des subsistances (6)

(1) cf. USHER pp. 20-25 et Jean REUVRET : le commerce des grains et des farines à Paris et les marchands parisiens à l'époque de Louis XIV (Etudes d'histoire économique, pp. 199-229 - A. Colin 1971).

(2) cf. ouvrages cités plus haut à l'introduction de l'ouvrage de G. LEFEBVRE sur les subsistances dans le district de Bergues (Nord) pp. XVII - XXII

(3) Exemples donnés par USHER lors de la famine de 1709.

(4) AD Oise C 318 - AD Aisne C 13. (Lettre de GELLE à Mgr l'Intendant de Soissons. En 1789 le port de Pont l'Evêque fut fermé en mai-juin). Sur les troubles de 1789 voir aux AD Oise en C 331 et C 340 le registre de l'élection de Noyon.

(5) E. CREVEAUX souligne les tensions de 1791 dans l'Aisne, dans son ouvrage "Le ravitaillement de Paris par le département de l'Aisne sous la Révolution" 1935.

(6) cf. MATHIEZ op. cit. introduction pp. 20-25.

Fervents défenseurs de la propriété et apologistes de la liberté du commerce, les Constituants détruisirent tous les cadres anciens de production et d'échange, en particulier la réglementation concernant les marchés aux grains, si minutieusement organisés sous l'Ancien Régime. Les droits de mesurage et de stockage, par exemple, furent supprimés le 18 décembre 1790. Le mesurage des grains fut libéré et rendu possible dans les maisons, à condition de se servir des mesures étalonnées. (1) Les péages seigneuriaux disparurent également. L'établissement de la complète liberté du commerce des grains créait les conditions d'un nouvel affrontement direct entre les possédants et les classes populaires, en cas de récolte médiocre. D'autant que la situation économique et sociale des campagnes s'était dégradée depuis plusieurs années.

C'est sur ce contexte qu'il convient maintenant de nous arrêter, en rappelant à grands traits l'évolution économique de cette région à la fin de l'Ancien Régime, les conflits qu'elle a suscités et tous autres éléments susceptibles de nous éclairer et d'expliquer la puissance du mouvement de février 1792.

Soulignons d'abord que ces deux districts regroupaient des terroirs fort disparates, juxtaposant des pays de grande culture (Soissonnais, rive droite de l'Oise), des pays de petite culture ("montagne" du Noyonnais); c'était le pays de transition par excellence, entre la Picardie crayeuse et les plateaux calcaires, les villages de défrichements des grandes zones forestières (Compiègne et Laigue) et les paroisses des vallées de l'Oise et de l'Aisne. La situation sociale était fort contrastée d'un village à l'autre et ce pays de vignoble avait une insuffisance globale dans le domaine des céréales.

Le district de Noyon, principal théâtre des troubles, comptait peu de grandes fermes; si l'enquête de 1793 en révèle quelques unes (2), très rares sont tout de même les fermiers ou laboureurs qui font valoir plus de 2 charrues. Exception notable toutefois: les confins du Soissonnais où l'on trouve les fermes dépendant du fief du ci-devant Duc de La Tremoille, (Attichy, Bitry, Autrèches, Moulin-sous-Touvent). Dans cette dernière région, la paysannerie est déjà passablement différenciée: des villages entiers ne sont presque constitués que de salariés agricoles, tels des batteurs en grange, charretiers. (3). Quelques fermiers exploitent des étendues considérables, tel ce Claude Eloi MURAINÉ avec 970 esseins de terre.

La situation la plus commune était celle des villages du Noyonnais proprement dit, dont la réputation de richesse était ancienne et bien établie. (4) La société paysanne y était beaucoup plus homogène, en ce pays de pauvres haricotiers, pratiquant une polyculture relativement intensive pour l'époque, travaillant le plus souvent la terre à la bêche. Le préfet CAMBRY au début du XIXe siècle soulignera la richesse des "milliers de jardins cultivés avec art" autour de Noyon. (5) Artichauts, haricots, navets, pommes de terre, fruits et fourrages - sans oublier le vin des côteaux de l'Oise - constituaient la production typique du Noyonnais. Un rapport de l'an II souligne que :

"... la manière de cultiver du Noyonnais est absolument différente
" de celle des pays dits de grande culture ou un tiers des terres
" reste alternativement sans production. Ici tout produit au moyen

(1) Cette mesure fut mal accueillie par les marchands de Noyon (cf. pétition de la municipalité 24 septembre 1790 - AD Oise L 2 m Noyon subsistances).

(2) AD Oise L 2 Noyon - agriculture. Enquête ordonnée par les représentants en mission LEQUINIO et ISORE. (La plupart des réponses sont fournies en août 93). Les officiers municipaux de PASSEL soulignent que les manouvriers doivent acheter leurs grains presque toute l'année.

(3) Selon le préfet CAMBRY en 1802.

(4) Lettre de LEBLOND à l'Intendant de Soissons - 6 mai 1755 - (Noyon) AD Oise C 331

(5) CAMBRY, op. cit.

" de la variété de l'ensemencement et par l'effet des engrais et des
 " travaux continuels qu'y font les cultivateurs. Cette manière avan-
 " tageuse de cultiver nécessite un plus grand nombre de bestiaux
 " qu'il n'en faut dans les pays assolés non seulement parce qu'il y
 " a beaucoup plus de travail, mais encore parce qu'il faut beaucoup
 " plus de fumier, car c'est moins au sol qu'à l'industrie et aux en-
 " grais que sont dues ces récoltes consécutives".

Dans la description des cultures on trouve : blés divers sur 44 % environ du terroir ; légumes, plantes bulbeuses, chanvres ... sur un tiers ; avoines, hyvernaches, vesces, fourrages et prairies artificielles sur environ 22 %.

Cette culture intensive se doublait, chose surprenante, d'une participation active à l'économie marchande ! Selon un témoignage de l'époque, les artichauts expédiés vers Paris par charrois, font travailler 30 à 40 voituriers et rapportent quelques 60.000 livres par an. (1)

Il semble pourtant que la situation se soit beaucoup dégradée dans les années précédant la Révolution. Une lettre envoyée à l'Intendant de Soissons en février 1786 souligne les conséquences de la sécheresse du printemps 1785, fatale aux prés et donc à l'élevage. Le cheptel de 40 paroisses a diminué d'un tiers. On a bien tenté de multiplier les cultures de sainfoin, vesces, sitôt le blé récolté ; on a expérimenté des mélanges de paille hachée et d'avoine pour les chevaux, de fourrages avec leurs fanes et de son pour les vaches. (2)

La situation était encore moins brillante dans les villages de la vallée ou dans les régions forestières. La crise y était pour ainsi dire permanente, les terres mal soignées. Presque partout on avait "dessolé", non pour introduire des cultures sur jachère comme autour de Noyon, mais pour pratiquer les "rebouillis" selon l'expression locale. Les soles homogènes avaient disparu et l'on semait sur pièces morcelées. Au lieu de faire reposer la terre ayant porté les avoines, on resemait l'année suivante. Cette pratique déjà mentionnée en 1761 l'est à nouveau en 1789 par la commission intermédiaire. (3) Elle touche alors un tiers des communes du district de Noyon. Ces pauvres villages se plaignent spécialement en 1789 de la lourdeur des charges seigneuriales et fiscales.

La proximité de la forêt et des rivières offrait cependant pour certains quelques perspectives d'emploi : les métiers du bois étaient très répandus de la La Croix Saint-Ouen à Carlepont, Frétoy, Ecuville, Beau-lieu. (4) Le flottage animait quelques ports, tel celui de Cuise la Motte sur l'Aisne. Restait enfin la ressource d'un travail industriel de complément, chose très répandue dans la vallée. On trouve ainsi de nombreux tisserands. La culture du chanvre était très développée à Tracy le Val, Bailly, Pontois, Cuts ... celui-ci venait, en surface cultivée, juste après le seigle à Carlepont. L'insuffisance de la récolte des blés d'une part, l'importance des salariés non paysans d'autre part, multipliaient les consommateurs dépourvus et obligés de s'approvisionner obligatoirement sur les marchés de Noyon et Compiègne. (5)

Deux éléments vinrent encore aggraver la situation à la veille de la Révolution. D'abord l'augmentation notable de la population, certes diffi-

(1) AD Oise C 339 - Critique du projet de canal de Noyon à l'Oise rédigée par le greffier du bailliage le 7 novembre 1786 ; remarquable document sur le commerce à Noyon à la veille de la Révolution.

(2) AD Oise C 331 - Lettre de TONDU de MUIROGUE à l'intendant de Soissons 10 fév. 86.

(3) Pour 1761 voir en C 331 (Oise) " Essai sur l'agriculture " attribué à M. de CERTON. Pour 1789 registre de délibérations de la commission intermédiaire de l'élection de Noyon - C 340.

(4) cf. la thèse de J.Cl. BOURDON sur la population de la vallée de l'Oise - dactyl. Paris 1974 sur LA CROIX, JAUX, VENETTE.

(5) cf. CAMBRY - op. cit.

N. 74.

Despreux

Monsieur les Administrateurs Du District de Moyou

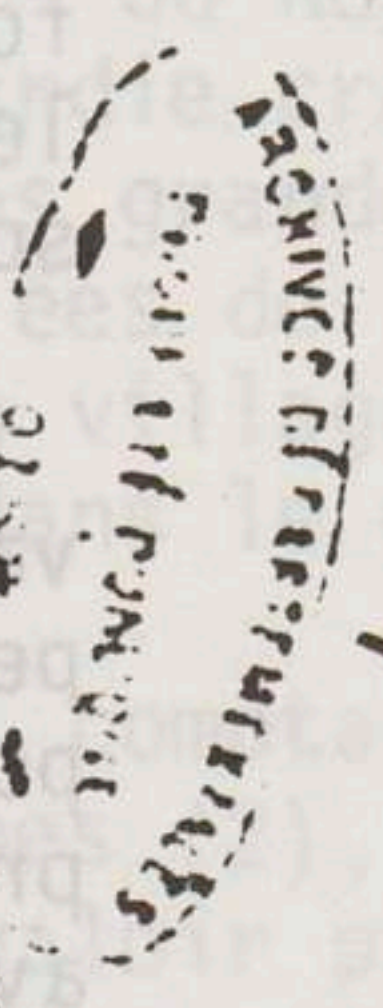
Un grand nombre de municipalités ont sous leurs drapeaux. Plusieurs que depuis la révolution 1791 il n'a été
la. Le faire dans la ville de Moyou, un Entièrement général de la Meuse, considérant qu'il est d'une grande importance de
pouvoir cela substituer, les citoyens du District qui sont les mêmes que de jadis en France. Il n'est en cela
plu de, bixante, mille sacs et craignant qu'une famine générale. La France, vous n'avez pas manqué de
vicaires, deux, à prendre, de dit seulement jusqu'à, ce que, vous en avez fait faire une réquisition. C'est que les
District de Moyou et les autres Districts circonvoisins. Sont supérieurs pour ce qui concerne les mariages
vous prie de vouloir bien, reprendre le dépôt de la ville de Moyou, le Roy a chèrement acheté de la Meuse, jusqu'à
ce que la ville de Moyou, de plus de mille ans, ait été faite fait et arrêté. Moyou, par nous soussignés et
vingt. Sont jadis suffoquant cent quatre-vingt deux. M. M. M. maire de Carlepoint Guilloumont, procureur

J. de la Meuse, Procureur

Procureur de la Meuse de Carlepoint

Quant au Maire de Carlepoint

Quant au Maire de Moyou



cile à chiffrer, mais souvent mentionnée au premier rang des préoccupations. (1) D'autre part les velléités de "rentabilisation" des Seigneurs locaux, souvent puissants. Outre les aspects bien connus de la "réaction seigneuriale" (réfections de terriers, réactivations de droits féodaux disparus ...), on observe de nombreux cas de spoliation des biens communaux. Si l'on se réfère aux actions intentées par les paysans après la loi du 28 août 1792, c'est au moins une trentaine de communes qui réclamèrent alors contre les usurpations pour l'ensemble des deux districts. (2) Le cas de THIESCOURT est particulièrement exemplaire : la lutte contre le chapitre cathédrale de Noyon, seigneur du lieu, dura plus d'un siècle, du milieu du XVIIe à la fin de l'Ancien Régime. (3)

On comprend pourquoi, dès 1789, la situation fut extrêmement tendue dans notre région ; les affrontements sociaux furent multiples et variés aussi bien contre la féodalité qu'à l'intérieur de la paysannerie elle-même. Actions contre les dégâts du gibier, délits dans les bois (4), bagarres sur les ports, comme dans le cas des bardeurs de Cuise la Motte et Trosly Breuil se disputant les quelques travaux de flottage du bois ; conflits entre pauvres journaliers et laboureurs nantis, presque toujours sur le contrôle des biens communaux. (5)

Au cours de l'été 1789, la région fût, comme cela est bien connu, particulièrement touchée par l'un des courants de la Grande Peur, laquelle atteignit Attichy le 25 juillet 1789. (6)

Comme en cette dernière période, la moindre alarme pouvait à nouveau provoquer une réaction populaire de grande envergure, surtout dans ces villages qui ne comptaient qu'une minorité de cultivateurs vivant en auto-suffisance. La multitude des salariés divers voyait passer quotidiennement sur les rivières de grandes quantités de grains. Or à l'automne 91 les mercuriales enregistrèrent une brusque poussée des prix : le septier qui valait encore 6 £ 10 S. le 25 juin 91 monte régulièrement pour atteindre les 9 £ le 26 novembre et se maintenir à 8 £ 13 S. en décembre ; la multiplication des "enlèvements de bleds" parallèlement à cette hausse des prix ne peut qu'augmenter les craintes populaires. La crise va éclater.

--- 2) L'ARRESTATION DES BATEAUX :

Début 92 le commerce était plus actif que jamais à Soissons et Noyon. Le négociant Louis François MONET, rue Poissonnière à Paris, fit ainsi acheter en janvier, à Noyon et autres lieux, non moins de 3.000 sacs de bleds ; Louis Marie Clovis MICHAUX fils dit Berthemet, négociant à Noyon lui servit d'intermédiaire ; ce dernier préparait en même temps un autre envoi pour le négociant LE BORGNE de Rouen. On enregistrait d'autres grosses commandes à Noyon : celles de DUHAMEL et LAURENT de Rouen (par LALOUETTE de Noyon) ; de DURAND le jeune, farinier à Pontoise (par Grigeois marchand local), jusqu'à un chargement destiné à Dominique ALLARD de Bordeaux, agissant par le biais de ses fondés de pouvoir J.J. BRAULT, GOBLET et J. BIZOT, eux-mêmes en relations avec le marchand BENOIT de Noyon. Au total cinq bateaux de grains étaient en cours de chargement sur le port de Pont l'Evêque et n'attendaient bientôt plus que les basses eaux pour partir. (7)

(1) cf. la pétition présentée le 12 juin 92 au district de Noyon par la commune de Carlepoint - qui fut un des centres du mouvement de février 92. (AD Oise L 2 Noyon - dossier biens communaux.)

(2) D'après une étude personnelle dans le cadre de ma thèse sur les paysans dans l'Oise sous la Révolution française.

(3) cf. le long dossier sur ce sujet aux Archives Nationales Q 1 859-600.

(4) Arch. Nat. T 1051 - 31. Nombreux procès sur les bois de La Tremoille.

(5) voir aussi BITRY où le partage fut encouragé par le curé "rouge". AN T 1051 - 31

(6) cf. la lettre du 7 août 89 envoyée par MEURAIN, fermier de la Tremoille, à son intendant-AN T 1051-27

(7) AD Oise L 1 m - dossier sur le rechargement des grains et la livraison.

a) La préparation :

Contrairement à ce qu'en laissent entendre certaines présentations (dont celle de DALINE, la plus récente), ce mouvement n'eut rien de spontané et c'est d'ailleurs ce qui en fait la plus grande originalité, notamment si on le compare à des mouvements contemporains dans d'autres régions, telle la Beauce. (1) L'explosion populaire de février 92 dans l'Oise s'appuie en fait sur une longue tradition de violences et d'illégalités, dont l'interruption de la circulation des grains constitue un des aspects les plus spectaculaires.

Si l'évènement lui-même se déclenche ouvertement le lundi 6 février, on peut, sans se tromper, affirmer que la préparation remontait à une semaine, voir à une quinzaine de jours. Tous les témoignages au procès concordent sur ce point. (2) Ainsi Antoine GORGEAT dit Saint-Guillain, marinier à Pont l'Evêque déclare avoir entendu, 15 jours avant l'arrestation des grains, en passant le bac de Sempigny, le nommé BUGER, passeur, dire en présence de 20 personnes " qu'il fallait se préparer pour arrêter les bateaux de blés qui chargeraient dorénavant ... qu'il a fait raccomoder 3 sacs pour les remplir de bled ". D'après un autre témoin, Médart JONAT, juge de paix à Carlepont, 11 jours avant le 6 février, trois hommes de Sempigny - dont Martin NAUTIER - sont venus prévenir " ... que tout le bled du pays partait chez l'ennemi ..". D'après Jean CARTIER, ménager, officier municipal de Sempigny, 8 jours avant le début de l'affaire, plusieurs hommes - il cite C. LENFANT, Pierre PICARD, Jean TISSIER, Martin NAUTIER - " ... publient haut qu'il fallait empêcher le départ des bateaux ; ayant répondu de présenter une requête et d'éviter les voies de fait, il fut menacé d'être pendu et traité d'aristocrate ...".

Il semble que devant l'ampleur de la menace les officiers municipaux aient tenté de se concerter et de prendre des mesures pour prévenir les "voies de fait". Le 26 janvier NAUTIER, Procureur de la commune de Sempigny envoya un billet à son collègue de Bailly :

" ... Nous sommes partis au canton de Carlepont relativement à 5 bateaux de bled qui vont partir de Pont l'Evêque vendredi prochain. Voyant nos habitants qui sont entièrement déterminés à saisir le blé et s'en emparer, nous sommes obligés d'agir avec prudence et (...) nous devons nous opposer à ce qu'il n'arrive aucune REVOLUTION autant que faire se pourra. Je vous prie de prévenir la municipalité de se rendre demain (donc le 27 janvier) pour faire part aux administrateurs (du district de Noyon) de ces desseins prémédités, que tôt ou tard nous ne tarderons pas à voir régner la famine dans notre province ..." " remettre à personne ..." (Au dos : voyez maire et officiers municipaux de Saint-Léger - dans le district de Compiègne - pour vous concerter et vous rendre demain à Sempigny à 8 h 1/2 ")

Cette réunion déboucha sur une démarche collective auprès du district de Noyon, de la part des municipalités de Le Val, Caines, Sempigny, Bailly, St Léger (3). Le district transmet la pétition au département qui répondit immédiatement, le 30 janvier 1792 : une réponse ferme qui ne faisait que rappeler la législation en vigueur sur la libre circulation des grains (textes de août-septembre 89, juin 90 et septembre 91 ; proclamation du Roy du 27 septembre 91) :

(1) cf. article cité de M. VOVELLE.

(2) Tous les témoignages invoqués ici, souvent par recoupements successifs, proviennent des AD Oise, L 4 Tribunal criminel 1792 - volumineux dossier (non côté).

(3) Pétition conservée aux AD Oise L 1 m subsistances. Le texte dénonce l'enlèvement général du bled et fait part des craintes de famines. Il demande la suspension des départs de grains et en particulier l'arrêt des 6 bateaux stationnés sur le port de Pont l'Evêque.

" ... (la circulation) doit être parfaitement libre dans l'intérieur
 " du royaume (...) tout en reconnaissant que votre arrondissement
 " ne produit point assez de grains pour la consommation de ses ha-
 " bitants. (...) la moindre crainte, la moindre gêne éloignerait tous
 " les blattiers étrangers ..." (1)

La population mise au courant par ses officiers municipaux de la réponse officielle décida donc d'outrepasser la légalité. Des mariniers de Pont l'Evêque déclarèrent au procès avoir entendu, plusieurs jours avant, que les villages voisins devaient se réunir pour empêcher le transport des bleds destinés à Pontoise.

La préparation entra dans sa phase active dès que se dessina la décrue de la rivière et que les bateaux se préparèrent à partir. La journée décisive fut celle du dimanche 5 février, mais les éléments moteurs prirent des initiatives dès le vendredi. Le rassemblement fut véritablement organisé par les villages de Carlepont, Sempigny et Bailly. Selon des témoignages concordants, on échangea des courriers. (Marie Anne RIVET a entendu le dimanche 5 s'en allant aux vêpres " quatre hommes qui partaient avertir les paroisses voisines " ; Médard CLEMENT, domestique du curé, " ... a rencontré vers les 2 H sur le pont d'Ourscamps deux hommes allant vers Dreslincourt et Ribécourt avertir les habitants de Pimprez.")

A Sempigny les "moteurs" quittèrent ostensiblement la réunion qui était prévue à l'issue de la messe, pour organiser la milice nationale ; selon le témoignage d'Antoine Roch DENGGLEHEM, laboureur-fermier de Parvillé : Pierre Picard " ... déclara ne pas s'en occuper, qu'il fallait envoyer des députés à Carlepont et autres communes, car les blés partent demain et il se retira".

Dès le dimanche 5 le tocsin sonna et la caisse fut battue, selon le témoignage de Pierre LESUREUR, manouvrier à Bailly. Une conversation du 5 au soir vers 6 H, chez GATET cabaretier à Pont l'Evêque, nous est ainsi rapportée :

" ... DELAPLACE, cordonnier à Sempigny, demanda à Antoine GORGEAT
 " dit St Guillain (marinier) s'il partait demain. Oui. On saura
 " vous en empêcher ; l'autre le menace de prison. DELAPLACE répondit
 " qu'il ne manquerait pas de monde le lendemain pour l'en faire sor-
 " tir ..."

Dans la soirée les forces furent disposées. Au témoignage d'Antoine TROUSSELLE, aubergiste à Ourscamps, 10 gardes nationaux de Carlepont, menés par Pierre CAPELLE et Hilarion GOURDIN (sic) vinrent chez lui vers 10 H du soir, réclamèrent du feu, à boire, disant qu'ils " venaient empêcher les bateaux ". Ils passèrent la nuit chez lui ; d'autres compagnies arrivèrent dans la nuit, cependant que 30 à 40 personnes réveillaient un domestique et l'envoyaient à cheval avertir les habitants des villages voisins.

b) L'évènement :

Lundi 6 février. Dès 5 H du matin, le tocsin sonne à Sempigny ; à 5 H 30 le gardien de l'Abbaye d'Ourscamps, Jean-Louis SEZILLE voit une foule attendant les bateaux sur le pont ; elle reste jusqu'à 9 H et ne voyant rien venir, se rend sur le port de Pont l'Evêque. Dès 7 H s'y étaient rassemblés les habitants de Sempigny (avec NAUTIER, DEVAUX, BUJER), ceux

(1) AD Oise L 1 - les administrateurs du département informèrent aussi le ministre de l'Intérieur B. CAHIER DE GERVILLE, lequel répondit le 5 février en demandant au département de prendre des mesures efficaces contre d'éventuels troubles ... (L 1 m subsistances. Voir documents annexes).

de CARLEPONT (dirigés par Ch. MOREAU, FOUCART, GOURDIN, P. CAPELLE, E. LANGLOIS) et de BAILLY (avec A. FOSSET) ainsi que Pontoise. SEZILLE, officier municipal de Varesnes, prévenu dès 3 H du matin, " a vu au guidon sur la route de Compiègne à la descente de la montagne, un nombre considérable d'hommes au son du tambour suivre la route de Noyon" ... "tandis qu'à Passel une foule d'habitants de différentes paroisses forçaient les habitants à se rendre à Pont l'Evêque."

Le meunier Noël DESORMEAUX, maire de Pont l'Evêque se trouvant sur le port, fut insulté et menacé " d'avoir le cou coupé par quelqu'un qui aiguillait son couteau sur un grès". Allant "boire une chopine" un autre témoin vit "Cardon le maire de Pontoise invectivé à nouveau".

Selon les mariniers, la foule était armée de fusils, bâtons à houlette, piques de fer. On s'empara des bateaux entre 10 et 11 H (4 bateaux), dont deux furent conduits par des compagnons de rivière, et charretiers de bateaux contraints et forcés. Au dire d'un témoin, Antoine DUVERGE curé d'Ourscamps, le procureur de Sempigny, Martin NAUTIER, monta sur un bateau et exprima sa joie en disant " ... qu'il voudrait son violon pour en jouer".

Les mutins semblent cependant avoir rencontré quelques obstacles, en particulier l'opposition des mariniers. Les bateaux n'arrivèrent au port d'Ourscamps que dans l'après-midi. Les mariniers étaient d'autant plus hostiles au mouvement que les hautes eaux leur permettaient de charger à plein et de se dédommager des autres saisons où ils ne pouvaient charger qu'à moitié, voire au quart.

Averti, le district de Noyon avait délégué un de ses membres, SEZILLE, pour prendre contact avec les meneurs. Arrivé sur le port, il fit lecture de la Proclamation du Roy du 27 novembre 91 réprimant les atteintes à la libre circulation des grains. Il lui fut répondu que l'administration connaissait les enlèvements considérables opérés dans le district, que l'on craignait de voir les blés exportés hors du royaume. " Quand on aurait constaté dans chaque municipalité la quantité de grains qui s'y trouvaient et qu'elle serait reconnue suffisante avec un supplément (!), ils ne s'opposeraient plus à la libre circulation de ce supplément. Dans ce moment un cri général jaillit de ce rassemblement (d'environ 3.000 hommes) : " les bateaux à Ourscamps".

Le directoire de district décida de ne pas requérir la force, en l'occurrence le bataillon des volontaires de l'Yonne stationné à Noyon. On craignait un carnage ou " un geste de désespoir ", (" que nos compatriotes ne jettent à la rivière leur propre subsistance "). Constatant que les officiers municipaux " s'employaient à éviter toute extrémité ", le district se contenta de leur rappeler qu'ils étaient solidairement responsables des délits et envoya immédiatement un procès-verbal des événements à l'Assemblée Nationale.

Les bleds furent donc acheminés vers l'abbaye d'Ourscamps, bien national. Pourquoi ce choix ? C'était évidemment un endroit idéal pour mettre à l'abri le grain, mais les mutins reconstituaient aussi de leur propre chef les fameux greniers d'abondance que la législation d'Ancien Régime établissait en cas de crise et que la Constituante avait supprimés.

Le lendemain 7 février, les mutins continuèrent de rameuter les communes voisines, en particulier Ribécourt ; ils retournèrent à Pont l'Evêque chercher les 2 bateaux restants et avec compagnons de rivière, pilotes et charretiers, les conduisirent jusqu'à Ourscamps où il y avait plus de 2 à 3.000 personnes en armes, selon le témoignage des mariniers.

Le même jour fut rédigé le procès verbal des 21 paroisses " ... pour prévenir les effets funestes de la famine ...". Le texte justifie l'arrestation des bleds et son stockage à Ourscamps "au cas où le peuple en au-

rait besoin". Deux députés sont demandés au district, tandis que l'on organise une garde journalière composée de deux hommes par paroisse. Le déchargement est prévu pour le lendemain. (Texte signé par TAFFU "président d'âge" et d'une soixantaine de maires et officiers municipaux). (1) Au dire de Jean Alexis FOSSET, un des chefs du mouvement, ce fut "le peuple tout entier" qui demanda le déchargement. Après que GOSSE ait lu le décret sur les prises de mer (sic), on en appliqua les dispositions et les blés furent déclarés de bonne prise ! (déposition d'Antoine VASSEUR, laboureur à Pont l'Evêque, envoyé du district).

Le déchargement semble en fait n'avoir commencé que le 9 février et s'être poursuivi pendant une semaine, jusqu'au 16 février inclus. Mais à cette date le mouvement s'était largement étendu et avait gagné la rivière voisine, l'Aisne.

c) Les troubles de l'Aisne :

L'élargissement des troubles de l'Aisne semble bien s'être fait à la suite d'une préparation, mais moindre que celle d'Ourscamp. Les sources sont d'ailleurs moins abondantes que pour l'Oise.

Quelques jours avant l'arrestation du premier bateau sur l'Aisne, la femme de Jean CAUVIN, bacquier au port d'Attichy, dit avoir vu les nommés TRICOT, perruquier et DEVILLE cordonnier du bourg, prier son mari de les prévenir s'il passait du blé. Le jour choisi, soit le dimanche 12 février, d'après le témoignage de Louis FLOBERT, un premier bateau fut arrêté à Jaulzy et conduit à Attichy. La femme de Jean CAUVIN, Marie-Thérèse CRETE en fait ainsi le récit au procès : dans l'après-midi du 12 février en arrivèrent 3 bateaux qu'elle voulut laisser passer ; mais FRICHE garçon de boutique et Jean VILLAIN vigneron se jettèrent sur la roue pour empêcher que la corde du bac ne fût détendue ; un bateau passa cependant ; plusieurs habitants couchèrent en vue les conducteurs qui durent arrêter le bateau et le peuple commença à décharger le bois qu'il portait. Le marinier paya 6 £ pour la corde, on rechargea le bateau et celui-ci repartit.

Il n'en fut pas de même des deux autres bateaux qui étaient chargés de blé. Au témoignage d'Adrien PASCAL dit Michaux, marchand marinier de Pont Ste Maxence (53 ans), il venait de charger dans l'Aisne à Soissons et fut surpris à Attichy vers 1 H 1/2 - 2 H par "un peuple considérable d'Attichy et des environs qui avaient déjà arrêté le bateau de blé du Sr TOUZEE arrivé deux heures avant". (2) Le tocsin sonnait, il y avait foule sur le port ; des envoyés parcouraient la campagne ; des envoyés parcouraient la campagne ; ainsi à Couloisy deux hommes étaient chez le curé vers 4 H de l'après-midi. Le maire Jean LAMBIN y alla et fut traité d'aristocrate. Les officiers municipaux montèrent sur les bateaux, réclamèrent les lettres de voiture et les lurent devant les habitants assemblés. Ces lettres furent déclarées illégales car signées d'un seul officier municipal de Soissons. De toutes façons le peuple était décidé à passer outre ; Pascal LESIEUR, marchand marinier entendit quelqu'un déclarer : " quand bien même les lettres de voiture seraient signées de l'Assemblée Nationale, le blé ne partirait pas".

Le déchargement n'eut pas lieu de suite et la date n'en est d'ailleurs pas certaine. Selon certains témoignages, il fut commencé le mercredi 15 février ; selon les procès verbaux, seulement le 16 ; selon un marinier, huit jours après, c'est-à-dire vers le 20 février. On prétextait dès le

(1) AD Oise L 1 m

(2) D'après le procès verbal de rechargement conservé aux AD Oise L 1 m subsistances dossier 8. Le bateau était chargé de 38 muids pour DESHAYES fils, 16 muids pour LECLERCQ l'ainé, 26 pour MARGHERITE l'ainé, 13 pour DELBOUVE, 9 pour le Sr FERRY. Celui de MICHAUX de 134 muids de bled et 10 de seigle, dont 22 pour HERBET-LEFEVRE à Senlis, 26 pour GENIOT, meunier à Gouvieux, 13 pour MARTIN de Presles, 28 pour MARTIN fils, 15 pour GORIOT meunier à l'Isle Adam, 30 pour LECLERC farinier à Pontoise.

le 14 qu'un bateau faisait eau pour le soulager de 30 muids, dans un bachot. D'après Pierre COLLAS, Procureur de la commune d'Attichy, le débarquement commença le 16 vers 1 H 30 pour éviter le pillage. On s'était assuré des charettes de DAURE laboureur, sous la menace de 60 hommes, dont 20 armés, porteurs d'un arrêté de la municipalité d'Attichy (parmi ces hommes beaucoup venaient de Cuise et de La Motte). Les greniers requis furent ici ceux de BAYART, receveur du ci-devant Duc de La Tremoille.

Les officiers municipaux d'Attichy, très gênés, se firent cautionner par les officiers municipaux des communes voisines convoqués dès le 14 février, et "ensemble on décida d'attendre le parti qu'on prendra à Ourscamps". Cette dernière remarque indique bien le rôle moteur et dirigeant joué par le mouvement d'Ourscamps, ainsi que la moindre organisation du rassemblement d'Attichy. Le peuple d'Attichy reçut d'ailleurs assez mal ce dernier argument des autorités et c'est lui qui fit pression pour le déchargement des péniches, sans attendre des nouvelles d'Ourscamps.

Avec l'affaire d'Attichy, le mouvement né sur l'Oise faisait tâche d'huile et prenait une ampleur considérable : une trentaine de paroisses du district de Noyon étaient touchées et au moins une dizaine dans le district de Compiègne. (Pour ce dernier mentionnons Jaulzy, Couloisy, Troglie Breuil dans le canton de Rethondes, Cuise La Motte, Vieux Moulin dans le canton de Pierrefonds). En fait le mouvement s'étendait vers Compiègne puisque d'autres bateaux étaient arrêtés à Choisy au Bac sur l'Aisne, tandis que l'affaire d'Ourscamps gagnait de proche en proche jusqu'à Venette, en arrière de Compiègne, menaçant la ville d'encerclement. (1)

Sur le nombre de personnes rassemblées, les chiffres avancés sont variables, mais toujours supérieurs à plusieurs milliers : entre 2 à 3.000 hommes pour le 6 février à Pont l'Evêque - Ourscamps, jusqu'à 25-30.000 hommes lors de la chaude journée du 13 février au même endroit. Notons aussi la forte participation des femmes à côté des hommes : on cite notamment la fille de COTTRET maire de Bailly, la femme de DEMONCEAUX du même village.

d) La réaction des autorités

L'ampleur même des rassemblements appelait bien sûr des décisions beaucoup plus énergiques des autorités. On peut distinguer quatre niveaux d'intervention. Le premier était celui des autorités municipales : certains officiers municipaux participèrent activement à l'organisation du mouvement, d'autres l'encadrèrent, souvent contraints et forcés par l'émeute. (2)

(1) Je n'ai pas trouvé de pièces sur l'arrestation de Choisy dans le dossier du procès. Pourtant elle est mentionnée dans les délibérations du district de Noyon le 15 février 92 (AD Oise L 2 Noyon) ainsi que dans le registre de correspondance du district de Compiègne (AD Oise L 2 Compiègne). La lettre 2870 du 10 février 92 mentionne à Choisy l'arrestation d'un bateau après que le tocsin et la générale aient été données. Elle souligne la responsabilité des municipalités, en particulier celle des autorités du canton de Rethondes qui se seraient entendues pour qu'aucun bateau ne passe. Les archives communales des villages sont totalement muettes sur ces événements. (cf. registres consultés à Choisy, Rethondes, Troglie, Attichy ...)

(2) Contrairement à ce que pensaient les administrations de districts, très peu eurent en réalité un rôle "moteur", à l'exception peut-être de Louis GOSSE, maire de Dreslincourt, ultérieurement interrogé comme suspect. Il avait eu des ennuis l'année précédente avec le district : une partie des habitants l'accusait de mal remplir sa charge ; il fut alors défendu par les "petits" qui expliquent au district que la haine dont il est l'objet vient de ce qu'il fait appliquer avec fermeté les décrets, notamment celui sur la contribution foncière, d'où la cabale des "gros" contre lui. (pétition du 6 février 91 - AD Oise L 2 Noyon). En règle générale les officiers municipaux eurent un rôle modérateur et préchèrent au peuple la légalité. Louis REMY maire de LARBROYE demanda par exemple que l'on envoyât une députation à l'Assemblée nationale avant de décharger. Les plus opposés aux voies de fait furent les officiers de Varesnes et de Ribécourt ; ceux de Sempigny et Carlepont étaient plus proches des mutins.

Les autorités de district quant à elles pensèrent bien à intervenir, mais n'en ayant pas les moyens, elles se reportèrent sur le département et l'Assemblée Nationale qui furent immédiatement avertis des troubles. C'est là que les décisions importantes allaient être prises. Noyon avait un représentant au département (GUIBERT) et une correspondance suivie fut entretenue pendant tous les troubles avec Jean - Marie COUPE, curé du village de Sermaize (proche de Noyon), ancien président du district de Noyon, élu député de l'Oise à la Législative et en qui BABEUF, qui le connaissait bien, avait mis tant d'espoir, comme en témoigne leur correspondance. (1) Les districts ne firent que doubler en quelque sorte l'action des officiers municipaux et servirent d'intermédiaire avec les pouvoirs centraux. Notons cependant les initiatives prises par le district de Compiègne, notamment sa mise en permanence à partir du 14 février : (2)

" ... les circonstances sont si délicates que nous avons cru nous ad-
 " joindre le corps municipal, le conseil général de la commune, les
 " juges du tribunal, du commerce et les juges de paix, et nous éta-
 " blir en COMITE PERMANENT, et nous ne nous dissoudrons que lorsque
 " les craintes seront dissipées, et l'ordre rétabli ..."

Le district de Noyon avait envoyé un de ses membres (LEVASSEUR) pour assister à toutes les opérations. Il insista auprès du département pour que soient constitués des magasins dans le district. DALINE fait remarquer que l'un de ses membres était intéressé dans les affaires de transport. (3)

A Paris, les événements étaient suivis de près. Dès le 10 février, BUDIN, délégué du département de l'Oise, avait été envoyé prendre contact avec le ministère et l'Assemblée Nationale " pour parer aux inconvénients ". Le même jour, Jean-Marie COUPE envoya une lettre aux administrateurs du district de Noyon, leur faisant part de son intervention de la veille devant l'Assemblée et les avertissant de ce que l'affaire serait traitée dès la séance du lendemain. Il fit envoyer en attendant une copie du décret sanctionné la semaine précédente "sur la sûreté de la circulation des grains" ; enfin il développa le contenu de son intervention devant l'Assemblée :

" ... parler à la multitude le langage de la confiance et de la raison, toujours plus sûr que celui de la force". (4)

Le 11 février, tandis que sur place, au marché de Noyon, la foule taxait le blé à 4 livres 8 sols le sétier (au lieu de 7 £ 8 S. demandés), l'envoyé du district GUIBERT, arrivé à Paris le 9 février, allait rendre compte au ministre CAHIER DE GERVILLE et remettait les pièces de l'affaire à l'Assemblée Nationale. Cette dernière les renvoya à son Comité d'agricul-

(1) Voir sur cette question l'ouvrage cité de DALINE.

(2) Rg de correspondance du district de Compiègne et Rg autorités constituées.

Il semble que la réaction du district de Compiègne ait été plus énergique que celle du district de Noyon ; mais les administrateurs indiquent les difficultés d'intervention liées à la forêt et à la nécessité de traverser les bacs. Ils craignent surtout l'extension des troubles à la ville, c'est pourquoi, après avoir souligné que l'insurrection occupe une superficie de douze lieues carrées, ils ont requis le général GOUY D'ARSY de laisser dans la ville toutes ses forces militaires "attendu que la tranquillité publique pouvait être troublée ..." (Lettre 2811 au département 14 février 1792 - AD Oise district de Compiègne L 2 correspondance).

(3) Les administrateurs du département déléguèrent leur président DAUCHY - le futur préfet de Napoléon - à Compiègne et BUDIN à Paris. Ils firent imprimer à 600 exemplaires une instruction aux communes "pour éclairer leurs concitoyens égarés" demandant aux autorités locales d'utiliser tous les moyens de persuasion en leur pouvoir. Les curés en particulier étaient invités à donner lecture de la proclamation. Le département se plaignit par la suite de ce que les administrations ne passaient plus par son intermédiaire pour correspondre avec Paris.

(4) AD Oise L 4 Tribunal criminel 1792. Sur l'action de COUPE à l'Assemblée, voir les archives parlementaires p. 38



ture et de commerce. Dans une lettre datée du 11 février, GUIBERT avertissait ses concitoyens que ce Comité allait tenir le jour même une réunion extraordinaire à propos des troubles de l'Oise et de deux affaires semblables survenues dans le département voisin de l'Aisne. (1)

GUIBERT note que "tout le monde est fort embarrassé", qu'un grand complot se médite et l'évènement n'en paraît pas éloigné". (Allusion probable à la déclaration de guerre).

Les débats à la Législative et la façon dont la presse en rendit compte nous apparaissent assez contradictoires. (2)

J.M. COUPE défendit avec beaucoup de clairvoyance les mutins qui ont voulu déjouer les aristocrates accusés de tenter de faire passer le blé à l'étranger pour les émigrés ; il prit le parti de ses compatriotes en se faisant l'écho de leurs préoccupations légitimes quant aux subsistances et conclut en déclarant qu'il serait aussi injuste qu'inutile de faire violence à ces gens là.

Le 13 février ROUGIER DE LABERGERIE présenta un rapport à l'Assemblée au nom du Comité d'agriculture sur les incidents. Ce texte souligne la préméditation et le parfait ordre dans lequel se sont déroulés les évènements de l'Oise. Il fait état d'une délibération du département déplorant le manque d'énergie du district de Noyon et d'autre part le peu de troupes disponibles : les volontaires de l'Yonne n'ont même pas de munitions ! restent un escadron de chasseurs à Compiègne, les brigades de gendarmerie et le régiment en garnison à La Fère. Il conclut à l'urgence de la repression, car les bruits se sèment partout.

Une adresse du district de Noyon fut également lue, faisant état des résultats de l'enquête sur les propriétaires de grains, dont plusieurs étaient noyonnais et même officiers municipaux de la ville : ceci posait le problème de l'accaparement éventuel de leur part. On avait ainsi retrouvé chez trois aubergistes des sacs déposés par des blattiers prévenus par des marchands qui les avaient empêché de porter sur les marchés. On ne peut totalement exclure l'hypothèse de l'accaparement, mais il s'agissait là de modalités et pratiques anciennes sur le marché de Noyon, comme nous l'avons déjà souligné. Des bourgeois rentiers, mais aussi marchands, maîtres de poste constituaient ainsi des greniers souvent considérables dont le produit était destiné par priorité au grand commerce rémunérateur et non au marché local, surtout dans les circonstances de crise de 1791-92. (3)

Le rapport et le débat entendus, l'Assemblée nationale décida d'envoyer des commissaires sur place, d'une part, de mettre en place un dispositif repressif, d'autre part. Ce dernier comprenait un escadron du 6^e régiment de chasseurs, le bataillon des volontaires de la Vienne, l'escouade du 3^e régiment d'artillerie avec deux pièces de canons, la compagnie de grenadiers de l'Orne, un bataillon de volontaires de la Sarthe ; le tout sous le commandement de Louis Marthe de GOUY D'ARSY, jeune officier d'artillerie (il était né en 1753), ci-devant Seigneur d'Arsy près de Compiègne, ancien député de la noblesse du bailliage de Meaux et de St Domingue, aux Etats Généraux et à la Constituante. Cette décision fut-elle aussitôt connue dans l'Oise ? Il est difficile de la dire ; en tout cas la journée du 13 février fut marquée par une véritable panique dans les deux districts, le paroxysme

(1) Il s'agit probablement de l'arrestation de grains à Villers-Cotterets et La Ferté-Milon. Voir E. CREVEAUX, op. cité pp. 113 et sq.

(2) Voir les interventions dans les Archives parlementaires - I. 38 et sq.

(3) Certains journaux, tels Les Révolutions de Paris (N° S 136 et 137) rattachèrent les évènements à un "complot aristocratique national" : "Le projet d'accaparement n'est pas le seul complot de nos ennemis", rapprochant par ailleurs l'affaire de celles d'Avignon et Arles, ajoutant que "ceux qui ont arrêté les bateaux ne sont payés que par la Liste civile".

de la mobilisation et de l'action populaires; (1) Selon un témoin, Benoit COLNE de Passel vint dire à 4 H du matin qu'un postillon de HUBERT, maître de poste à Bellerive, demandait de sonner l'alarme, qu'il était arrivé des troupes pour faire partir les blés. François CARETTE, garde-bois à Ourscamps, confirme avoir entendu le tocsin à Passel à 3 H 30 du matin ! L'arrivée de DE GOUY fut annoncée par trois courriers. Même chose à Chiry, où une mobilisation eut lieu semblable à celle du 6 février et selon des modalités équivalentes. Les mots d'ordre des maires prirent d'ailleurs une extension considérable puisque l'on évalua le rassemblement à 30.000 hommes et que le district de Compiègne parla d'une "insurrection à 12 lieues à la ronde". (2) Le président du district, le curé DEMOUY de Bienville, estima à 150 le nombre de paroisses touchées, impression confirmée par la municipalité de Venette. Selon COUPE il serait venu des gens même des environs de St Quentin ! (3)

A Noyon on passa en revue le bataillon des volontaires de l'Yonne ; les habitants de la ville et des faubourgs s'étaient aussi armés pour aller maintenir l'ordre, selon les délibérations du district. A midi arriva à Noyon une délégation de la municipalité d'Ourscamps, désirant être instruite des "bruits". Le commandant de la garde nationale de Guiscard se présenta sur les 1 H - le tocsin sonnait alors dans toutes les paroisses du canton. Vers 2 H ce fut le tour de 20 capitaines de compagnies de gardes nationales venus d'Ourscamps : ils font un sombre tableau de la situation ; au moins 25 à 30.000 hommes rassemblés, des menaces contre Noyon. Le directoire ordonna à la municipalité de se rendre sur place ; elle y arriva vers 5 H et fut accueillie en grande joie aux cris de "Vive Noyon". Vers 6 H du soir le rassemblement commença à se dissiper.

Pendant ce temps GOUY D'ARSY arrivé à Compiègne y avait couché à l'auberge des Trois Pucelles. Accompagné du vice-président du district de Compiègne, il s'était rendu jusqu'au bac de Bellerive où ils avaient rencontré des voituriers qui dirent à leur postillon que l'on ne passait pas, que la route était fermée par 7 à 8.000 hommes, "toutes les routes vers Noyon, ville aristocrate, gardées." (...) "hommes et femmes armés de fourches et de croissants marchent avec beaucoup de vitesse au son du tocsin qui sonne de toutes parts ...". Pensant que les troupes de Compiègne étaient insuffisantes (le bataillon de Vienne et les chasseurs du 50^e régiment), qu'il était par ailleurs impossible de joindre les troupes de Guise et Chauny, que l'artillerie de La Fère risquait d'être interceptée et n'ayant pas de compétence pour Noyon, DE GOUY céda aux instances du district de Compiègne qui, devant l'ampleur de l'insurrection, lui demanda de rester dans la ville avec ses troupes.

La personnalité de DE GOUY était de toutes façons particulièrement mal choisie. Grand propriétaire foncier dans la région, il avait été le plus gros acquéreur de biens nationaux dans le district de Compiègne et nombre de paysans se plaignaient de cet accaparement. Dans une lettre du 8 juin 93 au district de Compiègne il se vantera d'avoir acquis pour 800.000 £ le 1/9^e des biens mis en vente dans le district. (Il ne les payait pas, non

(1) Le choix de GOUY D'ARSY était contestable et apparut même à certains comme une provocation. Loustalot dans "Les Révolutions de Paris" se fait l'écho de cette opinion : "le pouvoir exécutif eût dû envoyer des commissaires pacificateurs, des anges de paix, un homme dont le patriotisme fût bien reconnu. Au lieu de cela ... des troupes de ligne et à leur tête ? un homme déshonoré dans l'opinion publique, un homme tout couvert d'infamie, GOUY D'ARSY, membre de la Constituante, l'un des auteurs de tous nos maux qui affligent nos colonies." Même son de cloche à l'Assemblée où BAZIERE, le 18 février rendit GOUY responsable de l'élargissement des troubles. Sur de GOUY voir les publications de la Soc. hist. de Clermont T 27, 1956.

(2) AD Oise L 2 Compiègne - Rg correspondance 14 février.

(3) Arch. parl. séance du 14 fév. 92. La chose est probable : une lettre du district de Chauny à celui de Noyon du 18 février note "les attroupements qui ont lieu tous les jours", "les nouvelles alarmantes qui circulent". Le district de Chauny fait recenser les grains dans les communes et demande à être informé tous les jours de la situation. (AD Oise - L 2 Noyon).

plus que ses impôts, arguant de ses pertes à St Domingue et fut bientôt obligé de revendre à folle enchère pour essayer ses pertes). (1)

L'Assemblée reprit le débat du 14 février, sous le coup de la nouvelle aggravation des troubles. COUPE défendit à nouveau les insurgés, rassurant sur le patriotisme de nos campagnes, mais rappelant qu'il y avait eu des sorties considérables de grains. Le peuple se souvenait de 1789 ; il savait qu'en vertu des anciens règlements les ci-devant communautés religieuses et bénéficiers étaient obligés de garder en dépôt une année de leurs revenus en grains ou une quantité suffisante pour garnir les marchés ; or ces greniers de prévoyance n'existaient plus. Il ajouta :

"... vous savez tous que les gros propriétaires ont émigré, qu'ils se sont hâtés de vendre leurs grains ; toute cette année est tombée entre les mains de spéculateurs et de marchands avides (...)
les marchands ne cessent de dire aux laboureurs, vous allez avoir la guerre, si vous avez des greniers bien remplis, cela attirera l'ennemi... le peuple sait toutes ces choses, il travaille dans les granges, bat les blés, voit tout ce qui se passe... Qu'on le persuade que les subsistances ne seront jamais enlevées comme en 1789, la paix publique ne sera jamais troublée..."

COUPE souligna enfin, que si la force avait été employée, il n'y avait pas eu de dégâts, bien que l'attitude des administrateurs du département eût pu provoquer de graves incidents... Le président du département DAUCHY s'était rendu sur place avec de GOUY ; à la suite de son rapport au département, celui-ci publia un arrêté demandant "que M. de GOUY se retire par devers le ministre de la guerre" pour lui déclarer que les rassemblements ne peuvent être dissipés s'il n'accorde le nombre de troupes nécessaires"(2)

Cependant la Législative se décida enfin à utiliser l'arme de la raison ; elle nomma quatre commissaires pour aller discuter avec les mutins et leur porter des paroles de paix. Il s'agissait de

- Jacob DUPONT (1755-1823), professeur de mathématiques, ancien membre de la Congrégation de la doctrine chrétienne, prêtre jureur, député d'Indre et Loire à la Législative, qui se distingua surtout en décembre 1792 à la Convention par un discours sur l'éducation où il déclara : "... je suis athée" et "... c'est l'Encyclopédie qui a ouvert la brèche par où le peuple est passé..."
- Charles Gilbert ROMME (né à Riom en 1750, mort en 1795), aussi professeur de mathématiques et précepteur en Russie, Législateur puis Conventionnel, un des auteurs du calendrier révolutionnaire, de l'annuaire du cultivateur, martyr de prairial an III. (3)
- Jean-Baptiste ROUGIER, baron de LA BERGERIE (né en 1757 à Beaulieu, Limousin), agronome, député de l'Yonne - ultérieurement préfet de ce département sous l'Empire - auteur d'ouvrages sur l'agriculture et décédé en 1836.
- enfin Vincent Marie VIENOT, ci-devant comte de VAUBLANC, né à St Domingue en 1756 ; sous-Lieutenant puis député à la Législative ; royaliste - ultérieurement mêlé à Vendémiaire, membre du Conseil des 500 sous le Directoire, fructidorisé, préfet d'Empire (en Moselle) et ministre ultra de l'Intérieur en 1815.

(1) En juin 93 DE GOUY dut affronter une coalition de paysans de Rémy à propos de la location des terres. (Arch. communales d'Arsy - document transmis par J. BERNET) - Arrêté comme suspect en septembre 93, DE GOUY fut ensuite transféré à Paris et jugé en 1794 au moment du complot des prisons, guillotiné en juillet 94.

(2) D'après MAZIERE, DAUCHY fut fraîchement accueilli par les populations rassemblées à Ourscamps ; on parla à son propos de "langue dorée qui trompe le peuple".

(3) Sur Gilbert ROMME voir le beau livre d'A.G. GARRONE.

Les commissaires de l'Assemblée arrivèrent à Compiègne le 16 février vers 9 H 30. Ils se rendirent immédiatement sur les lieux des troubles. (1) Ce fut un échec. Il semble même qu'ils furent menacés d'être gardés en otages. On a vu plus haut que dans l'Aisne des bruits d'assassinat furent répandus. Après plusieurs heures de vaines discussions, ils rentrèrent à Paris, accompagnés de DAUCHY, laissant une situation toujours explosive.

Tandis que le département publiait une nouvelle instruction le 16 février, envoyée à toutes les municipalités - un appel à la raison : "cette loi vous a sauvés en 1789, et elle vous ferait périr en 1792, le pourriez-vous croire ?" - le rassemblement décida le 17 février, au cours d'une assemblée extraordinaire, sur l'avis du peuple, de TAXER le blé et de verser un salaire aux cadres du mouvement. (2) La majorité décida de verser 3 livres aux gardes, 40 sols aux porteurs, 3 livres aux officiers ; la taxe du grain fut portée à 5 £ le sétier par 19 voix, contre 18 voix en faveur de 6 £. Les parts revenant à chaque municipalité furent distribuées le jour même pour éviter le pillage. On parlait de nouvelles subversions au marché du lendemain à Noyon.

A Paris, le 18 février, après avoir entendu le rapport de ses commissaires pacificateurs, l'Assemblée vota, sur la proposition de VIENOT-VAUBLANC, une loi "relative aux moyens de rétablir la libre circulation dans le département de l'Oise" :

- " Art. 1 : le pouvoir exécutif emploiera tous les moyens qui sont à sa disposition pour faire cesser les rassemblements (...) et pour voir en même temps à la sûreté des grains qui y sont arrêtés.
 " Art. 2 : ... les grains seront mis à la disposition des propriétaires, conformément à la loi du 3 février 1792".

--- 3) LE DÉNOUEMENT :

a) La prise de l'abbaye d'Ourscamps :

Le 19 février le marché de Noyon fut calme mais dégarni. Les femmes de la campagne traitèrent de criblure le froment le plus pur. (3) Dès le 21 DAUCHY était à Compiègne ; il remettait au directoire du district une copie de la loi votée le 18 et se concertait avec l'adjudant général, lui fournissant un plan d'Ourscamps. Force devait rester à la loi et c'est le baron Michel de VIETINGHOFF, né à Frauenburg en Courlande en 1722, d'abord officier dans l'armée russe, puis française, qui commanda en "mercenaire" (4) les troupes chargées de la répression. Celles-ci comprenaient 3.000 hommes dont 2.800 fantassins et 200 cavaliers ; ces derniers étant fatigués par le voyage, on remit au lendemain l'expédition de cette véritable armée.

Le tocsin sonnait encore dans 5 ou 6 paroisses ; le jour même les sommes dues pour la garde et la décharge des blés avaient été distribuées entre les 27 communes (5) tandis qu'une dernière tentative de conciliation était faite par l'Assemblée d'Ourscamps. Le 23 février, apprenant qu'un corps de troupes était en marche " pour semer l'alarme et la désolation dans

(1) MAZIERE date leur arrivée du 17 et note que tous les clochers étaient garnis de veilleurs. (op. cit. p. 64). La relation précédente s'appuie sur le registre de correspondance du district de Compiègne et le registre du Comité permanent des autorités de la ville. (AD Oise - L 2 Compiègne).

(2) Témoignage au procès de Jean Alexis FOSSET. Le procès verbal de cette séance se trouve aussi en L 1 m subsistances - AD Oise.

(3) voir MAZIERE p. 66

(4) Accusé de trahison par MARAT en mars 93, ce général n'en poursuivit pas moins sa carrière. Il est admis à la retraite en 1795 et meurt à Versailles en 1803.

(5) Appilly, Bailly, Béthancourt, Brétigny, Caisne, Cambronne, Canelectancourt, Carlepont, Chiry, Cuts, Dreslincourt, Larbroye, Ourscamps, Passel, Pimprez, Pont l'Evêque, Pontoise, Porquéricourt, Ribécourt, St Léger, Sempigny, Suzoy, Tracy le Mont, Tracy le Val, Varennes, Ville.

nos cantons", l'assemblée envoya 4 députés à Compiègne (Alexis FOSSET, Jacques MARIN, Charles MOREAU, LESIEUR) ; ils avaient pour mission d'exprimer l'inquiétude de la population : le marché de Noyon s'étant trouvé totalement dégarni, le peuple était arrivé en foule à Ourscamps pour demander du blé en payant ; ne pouvant délibérer sur cet objet, ils priaient les députés de l'Assemblée Nationale de leur "éviter les horreurs de la famine". Cette tentative fut vaine.

Selon le rapport rédigé par DAUCHY, la générale fut battue à deux heures du matin (1) et WIETINGOFF fit partir ses troupes ; à 9 H de ce 24 février, 200 soldats prenaient position dans l'abbaye d'Ourscamps qui n'était plus gardée que par une centaine d'hommes dont la moitié seulement était armée. Pas une goutte de sang versée selon DAUCHY et aucune résistance. La troupe saisit 13 fusils, 5 ou 6 fourches et 6 bâtons : maigre butin pour une si imposante expédition !

Le 24 les commissaires du département se rendirent également à Attichy. Il n'y eut pas non plus de résistance, mais les esprits étaient mal disposés. Les administrateurs du département demandèrent une augmentation de force à Compiègne ; blés, ports et bateaux non encore déchargés furent gardés par la gendarmerie et les troupes de ligne. Celles-ci demeurèrent à Attichy jusqu'au 19 avril.

b) Le réembarquement des blés :

Celui-ci s'opéra dans une lourde atmosphère. Même si les administrateurs constatent que "l'on recharge avec une vitesse incroyable" (rapport de BUDIN le 28 février), les départs ne se terminèrent que le 3 mars, soit 10 jours après le début de l'occupation par les troupes de ligne. (2)

Témoignage de la colère des habitants, la lettre des administrateurs de Noyon au département, datée du 28 février :

" ... les blés se chargent avec activité (...) mais le peuple n'est pas calmé, la crainte seule l'empêche d'agir. Dans la plupart des villages on arrache les cocardes et on les foule aux pieds pour en prendre de noires et de blanches (...) on empêche de lire et d'afficher les lois (...) la tête de plusieurs de nous est mise à prix". (3)

Les gens du pays refusèrent de travailler au rechargement. Il y eut également des mouvements divers chez les soldats dont certains rechignaient. Les chasseurs à cheval du Hainaut avaient "bon esprit" - heureusement pour les autorités.

" ... les troupes ont enfin accepté de charger mais à un prix hors de mesure ; encore n'y a-t-il que quelques individus que les autres accablent de reproches. Les chasseurs à pied (13^e bataillon d'infanterie légère) font preuve d'insolence et commencent à partager le même esprit. Nous apprenons avec plaisir le départ des bataillons de la Corrèze et de l'Yonne (4) qui doivent être remplacés par celui de la Nièvre qui montre plus de régularité dans la discipline ". (5)

(1) AD Oise L 1 m - subsistances - dossier 8.

(2) Le récit le plus détaillé des opérations provient du rapport de DAUCHY. cf. référence précédente.

(3) Plusieurs pièces intéressantes sur l'atmosphère se trouvent en série D III 189 des Archives Nationales. J'en extrais les détails qui suivent.

(4) Un certain nombre de soldats furent d'ailleurs emprisonnés sur l'ordre de leurs officiers. (cf. Rg délibérations district Noyon - AD Oise L 2 30 mars 92).

(5) Lettre de M. DAUSERVILLE aux administrateurs du département - 29 février 92.

Les commissaires du département convinrent avec le général WIETINGOFF de faire escorter chaque bateau d'un piquet de 8 à 10 hommes qui se relèveraient à Compiègne, Pont Ste Maxence ... Effectivement le bateau de DORTU fut par exemple escorté par 20 gardes nationaux parisiens jusqu'à Compiègne, puis par un détachement jusqu'à Pont Ste Maxence où les volontaires de Limoges le reprirent en charge jusqu'à Pontoise où il arriva le 6 mars au port de Bucherel. Un bateau passé à Conflans Ste Honorine le 11 mars n'arriva au port Malaquais à Paris que début avril. Les ennuis des mariniers n'étaient pas terminés : les destinataires refusèrent le plus souvent de leur payer leurs frais, sous prétexte que les cargaisons n'étaient pas complètes. Ainsi le meunier DUHAMEL qui avait constaté au déchargement devant le commissaire PELARGOT qu'il manquait 419 sétiers et à Paris Joseph BULLIARD commissaire des grains aux Théâtres. (1)

Après le réembarquement les difficultés se poursuivent. Dans une lettre au Président de l'Assemblée Nationale, le ministre CAHIER DE GERVILLE déclare : " la tranquillité n'est qu'apparente". Il s'appuyait sur un rapport du département du 2 mars 1792 :

" ... rien n'est apaisé, tous les succès se bornent à un silence forcé. Les bruits continuent à courir, par exemple que tous les blés de Thiérache et Soissonnais avaient été enlevés et exportés."

Les administrateurs du département prévenaient le ministre de l'Intérieur qu'avec certitude, un soulèvement était prévu à Beauvais pour le lendemain, jour de marché. Dans les environs de Clermont les mêmes intrigues étaient à redouter. (2)

Dans le district de Noyon les officiers municipaux continuèrent à se faire l'écho des inquiétudes de la population. La municipalité d'Avricourt écrivit ainsi au district le 26 février :

" La commune nous charge de vous engager à faire observer à l'Assemblée nationale que le peuple gémit sous la cherté des denrées de première nécessité, qu'il a beaucoup de peine à se procurer du pain, qu'il est étonné avec raison que le bled soit à un si haut prix après deux dépouilles aussi abondantes que celles que l'on vient de faire successivement, qu'il voit avec frayeur l'exportation qui s'en fait depuis le mois d'octobre et que si l'on ne prend pas bientôt les moyens propres à en faire baisser les prix, il est à craindre que le peuple livré au désespoir ne se soulève de toutes parts, que nous craignons que les manoeuvres qui en 1789 ont exposé la majeure partie des Français à périr de misère ne se renouvellent. Nous sommes fondés à croire que le bled arrêté à Ourscamp et ailleurs devait passer à l'étranger, tant que personne n'ose en réclamer la propriété".

Les craintes n'étaient pas plus apaisées chez les négociants que chez les paysans, comme en témoigne une lettre écrite par le département des Hautes Pyrénées au directoire du département de l'Oise, le 5 avril 1792. Ayant fait acheter 800 muids de blé et farine par LAPEYRORE, négociant de Tarbes, deux marchands de Rouen GARBOT et LAURENT qui ont acheté dans les villes de Noyon, Soissons et Pont /Seine craignent que le transport jusqu'au Havre ne puisse donner lieu à quelques difficultés, "du fait des ennemis de la Constitution" et demandent aide aux administrations locales. (3)

(1) cf. dossier L 1 m subsistances AD Oise. Le manque à gagner des mariniers était loin d'être négligeable. Le meunier DUHAMEL réussit à toucher une indemnité de la Convention.

(2) Arch. Nat. D III 189.

(3) Arch. dép. OISE L 1 m dossier 8 subsistances.

De ce fait le district de Noyon s'applique à faire placarder le 6 avril une nouvelle instruction du département datée du 2 avril ; dans chaque municipalité le curé doit en faire lecture au prône.

d) Le procès :

Le 30 mars 1792, le commissaire du Roi près le tribunal de Noyon dénonçait les faits auprès du jury. L'instruction fut menée avec beaucoup de soin. Le jury d'instruction prit les dépositions de 39 témoins (6 séances en avril, 4 en mai). Le 24 mai il dresse un acte d'accusation contre 9 particuliers. Assemblé le 30 mai, le jury décida qu'il y avait lieu à accusation : les neuf inculpés seraient pris de corps et conduits à la maison d'arrêt du tribunal de Beauvais. Ceux qui se firent arrêter y arrivèrent le 7 juin, mais certains avaient réussi à s'enfuir ...

Le décret de prise de corps fut signé le 30 mai par Charles François Michel RENEUFVE après une séance de jury d'accusation qui était composé de 8 membres appartenant tous à la bourgeoisie rurale noyonnaise :

Félix DETERPIGNY laboureur à Evricourt, Claude Eloi LOUC laboureur à Quesmy, Antoine François BEDIER marchand de bois à Quesmy, Charles François MARGERIN, accusateur public à Noyon, ALEXIS du Pont l'Evêque, marchand de fer à Noyon, Charles Louis DELATTE meunier à Genvry, Jean Charles René PRYS directeur des messageries de Noyon.

Un certain nombre d'accusés était en fuite ; perquisition de leur personne fut faite le 14 juin, sans résultat, puis les 4 et 8 juillet. Le 15 juillet les contumaces furent déchus du titre de citoyens français, avec affiche à la porte principale de l'église de Sempigny et à l'entrée de leur maison. Il s'agissait de :

Martin NAUTIER, procureur de la commune, Pierre PICARD blanchisseur, Antoine DELAPLACE aide de pont.

Le 3 août les accusés lancent une requête en nullité de la procédure menée par le directeur du jury de Noyon. La première instruction n'a pas été faite sur les lieux (les accusés citent la loi du 29 septembre 91 qui distingue 3 degrés d'instruction pour la procédure criminelle (officier de police, tribunal du district, tribunal criminel du département) ; ici le tribunal criminel a exercé aussi les prérogatives d'officier de police et n'a pas convoqué les témoins à décharge. Le directeur du jury a négligé des informations qui auraient montré que "d'autres que les exposants étaient coupables". Le tribunal passa outre après avoir demandé son avis au ministre de la justice.

Le jury de jugement fut alors composé par Michel DAGNEAUX, président du Tribunal criminel de l'Oise, les accusés ayant récusé cinq noms cités, on tira d'autres billets : Charles TICQUET, négociant à Beauvais, S.HORTALA chirurgien à Clermont, CHRETIEN de Ste Berthe, administrateur du district de Clermont, COURTY notaire à Monchy; MORGAN citoyen à Beauvais, furent ainsi désignés.

Le procès commencé le 22 août dura trois jours au cours desquels défilèrent des dizaines de témoins. (1) Le jugement fut rendu le 25 août après deux heures et demi de délibérations. Sur les 9 prévenus, deux furent acquittés : Louis GOSSE et J. DEVEAUX ; sept furent condamnés : Pierre COTTERET, Alexis FOSSET, Pierre CAPEL, Hilarion GOURDIN, Martin NAUTIER, Antoine DELAPLACE, Pierre PICARD, à six années de fers, s'appuyant sur la loi du 6 octobre 1791, avec un boulet à l'un de leurs pieds. (dont trois contumax ; NAUTIER, PICART, DELAPLACE). Ils furent conduits préalablement sur la place publique de Noyon pour y être attachés à un poteau, placés sur un échafaud et exposés pendant 6 heures au regard du peuple, avec au-dessus de la tête un écriteau portant en gros caractères leurs nom, profession, domicile et cause de leur condamnation.

(1) Dont beaucoup ne se présentèrent pas, étant " à la moisson en France".

Le 10 août 92 marqua une nouvelle étape dans la libération paysanne des séquelles de la féodalité. Le 25 août la clause de rachat des droits féodaux réels fut supprimée, sauf pour les ci-devant Seigneurs qui pouvaient fournir la preuve de leur propriété primitive, chose souvent difficile. (L'abolition totale et définitive n'interviendra qu'en juin 93). Le 3 septembre 92 un décret de la Législative finissante abolvait et supprimait toutes les poursuites et peines pour délits liés à la circulation des grains. Les condamnés de Beauvais avaient envoyé dès le 1er septembre une requête en cassation. Le 24 septembre DANTON, ministre de la justice du Conseil Exécutif provisoire envoyait copie du décret du 3 septembre au commissaire du pouvoir exécutif auprès du Tribunal criminel de l'Oise, lui précisant "Ce n'est pas à moi mais à vous de l'appliquer". Le mercredi 26 le tribunal criminel de Beauvais, considérant que le cas des condamnés entrait tout à fait dans les dispositions de la loi, ordonnait leur mise en liberté immédiate. Ainsi se terminait l'affaire pour les sept condamnés considérés comme les meneurs de ce grand mouvement populaire.

°0°0°0°0°

Au-delà de la péripétie, du contenu même de ces troubles dont l'enjeu était la subsistance du peuple, on peut s'interroger d'une manière plus large sur leur signification sociale et politique. Les pièces du procès offrent un matériau de choix, en l'occurrence la liste des inculpés et de toutes les personnes soupçonnées : ce document est très précieux pour la connaissance des "meneurs". Qui sont-ils ? Si l'on s'en tient au classement socio-professionnel, nous pouvons ainsi présenter les 22 noms de ceux qui apparaissent comme les plus compromis, d'après les pièces d'archives. (Ont été retenus, outre les prévenus, un certain nombre de noms qui ont été cités par les témoins).

Tisserands et métiers du textile	Pierre CAPELLE, Jean DEVAUX, fileur de laine, Etienne LANGLOIS mulquinier, Jean-Jacques MARI-COURT, mulquinier, Pierre PICART, blanchisseur.
Gens de rivière	Pierre COTTERET, compteur sur le pont, Antoine DELAPLACE, aide de pont, Pierre et Jacques DEVAUX, bardeurs, Charles LENFANT, aide de pont.
Occupés d'industrie, artisans	Pierre CARTIER, maçon, DEVILLE cordonnier, FRI-CHE garçon de boutique, GRAUX vannier, Hilarion GOURDIN charron, Louis GOSSE marchand de bois, GUILBERT aubergiste, LARDE maçon, Mathieu MAR-TIN cordonnier; TRICOT perruquier.
Paysans	Jean Alexis FOSSET, PICARD manouvrier, Jean VILLAIN vigneron.
Profession non précisée	Martin NAUTIER, procureur de la commune de SEMPIGNY

Le niveau de fortune et la situation économique de ces meneurs sont certes difficiles à préciser, faute de documents sûrs. Un approche a cependant été possible pour quelques uns grâce aux rôles de taille. (1) Aucun de

(1) AD Oise C 784 et série L 2 Noyon - Contributions pour l'année 1790.

ceux dont nous connaissons la mention dans les registres fiscaux - soit 10 d'entre eux - n'atteint plus de 10 £ d'impôt par an. La plus forte cote est celle de Jean-Jacques MARICOURT de Carlepont, lequel paie 9 £ 13 S. 3 d. Cinq cotes sur dix sont inférieures à 3 £. Il s'agit donc bien de meneurs issus des couches laborieuses de la population rurale. Il est frappant, mais non étonnant - M. VOVELLE a fait la même observation en Beauce - de constater l'importance des salariés non-paysans dans cette liste. Encore faut-il rappeler que la classification socio-professionnelle de l'Ancien Régime n'a pas la même rigueur qu'aujourd'hui.

Si l'on replace maintenant cette lutte dans le cadre du mouvement paysan de l'époque, certains faits confirment le caractère original des luttes menées par ces catégories les plus défavorisées. Il est ainsi remarquable de constater qu'un certain nombre de meneurs d'Ourscamps et d'Attichy se trouvent aussi impliqués à la tête d'autres luttes. C'est le cas de mulquinier Etienne LANGLOIS de Carlepont syndic de sa paroisse en 1789, il fut alors accusé d'avoir soulevé ses concitoyens à la porte de l'église en criant : " Je suis le maître " et en autorisant les villageois à chasser ; et cette chasse dura comme une frénésie pendant toute une semaine (1). Le cas de Pierre CAPELLE dit Capelot Le roux est encore plus significatif, ainsi que celui d'Hilarion GOURDIN ; ils furent visiblement les instigateurs d'un vaste mouvement de la paysannerie en voie de prolétarianisation dans le village très agité de Carlepont. (2) Considérant que le travail dans les bois et le petit commerce de la toile ne suffisaient plus à nourrir les pauvres, les malheureux du village ont en effet défriché illégalement la plaine des Cloyes, estimant que ces 249 journaux de terre augmenteraient d'un quart la production, des denrées de première nécessité. Cette action se heurta à plusieurs riches laboureurs de la paroisse qui avaient eux-mêmes commencé les défrichements à leur profit, par une série d' "anticipations", 15 ans auparavant et voulaient à présent empêcher les malheureux de le faire, sous prétexte que leurs bestiaux n'auraient plus de pâturages (3)

Ce type de lutte fut très fréquent dans le Noyonnais et plus largement dans le département de l'Oise. Florence GAUTHIER qui a analysé maints cas semblables dans l'Amiénois souligne à juste titre la portée politique de ce mouvement des classes les plus pauvres des villages, lequel remet en question " le monopole foncier en général " et réalise un début de "loi agraire" ; pendant ce temps les couches supérieures de la paysannerie se battent sur un programme plus modéré qui consiste à critiquer la grande propriété parasitaire et à s'en libérer par l'achat des terres, ce dont elle avait les moyens (4). Il est vrai que ces différentes formes de luttes coexistaient souvent au sein de " la voie paysanne dans la Révolution Française ", mais ces mouvements n'étaient pas à mon sens le début de la disparition véritable du monopole foncier ; ils illustraient plutôt la volonté de généraliser ce monopole, ce qui est proprement contradictoire, utopique, typiquement petit bourgeois. Si cet égalitarisme était une des voies possibles de destruction de la grande propriété parasitaire, il faut reconnaître qu'il s'est le plus souvent cristallisé sur la propriété communale, ce qui, par parenthèse, aggrava les luttes de classe internes au mouvement paysan. Ceci explique ses limites et sa fréquente incapacité à forger un projet politique cohérent, tout en permettant à la bourgeoisie révolutionnaire de jouer sur les contradictions paysannes.

(1) AD Oise C 316 - extrait du registre de délibérations de la commission intermédiaire de Soissons - 13 août 1789.

(2) AD Oise - série L2 Noyon - Administration générale, biens communaux. L'affaire rebondit en 1793 et surtout après le vote de la loi du 10 juin sur le partage des biens communaux. Je renvoie ici à mon article sur l'application de la loi dans le département de l'Oise. (à paraître)

(3) Dans une contre-pétition, les laboureurs soulignent les dangers de ces entreprises "de ces particuliers non possessionnés qui occasionneraient bientôt la ruine des cultivateurs". Ils arguent en plus du fait que le terroir de Carlepont n'est pas assolé et que le fumier des troupeaux sur les communaux est indispensable.

(4) Fl. GAUTHIER : La voie paysanne dans la Rév. Française - l'exemple picard MASPERO 1977 - cf. pp. 205-209

On mesure à ces quelques remarques l'ampleur de la lutte dirigée par ces meneurs ruraux. Elle englobe de multiples aspects dont les deux plus saillants sont d'une part la conservation et la taxation des subsistances, la conquête d'une petite propriété d'autre part. (1)

Le premier aspect, qui faisait l'objet essentiel de cet article, se combine, comme nous l'avons vu, avec des pesanteurs historiques, des comportements d'Ancien Régime, en particulier l'attachement à la réglementation et le recours en dernier ressort à la violence pour bloquer la circulation des grains ; il importe cependant de souligner combien la Révolution donne un ton nouveau à ces luttes traditionnelles, du moins dans notre région. On est frappé par la maturité du mouvement, sa minutieuse préparation et son organisation remarquable ; celui-ci secrète ses propres cadres, gens obscurs qui d'ailleurs disparaîtront très vite de la scène historique et pour longtemps. Issus des milieux paysans semi-prolétarisés, les plus conscients sont souvent des salariés qui travaillent à la marge du monde paysan, gens de forêt, de rivière, mais qui possèdent ou exploitent encore quelque lopin de terre. Ce fait est important : il explique en partie l'ascendant pris par ces meneurs dans les villages, dont la majorité se trouve située dans la vallée aux terroirs froids et insuffisamment fromenteux. Cet aspect de la lutte paysanne s'intègre aussi dans un puissant mouvement sur les subsistances qui se développa un peu partout en France en 1792.(2) Tous ces troubles débouchèrent sur la revendication fondamentale d'abolir la législation libérale sur le commerce des grains. Du département voisin de la Seine et Oise partit le 15 novembre 1792 la grande pétition de l'assemblée des électeurs réunis à Mantes :

" De ce qui est composée la République ? D'un petit nombre de capitalistes et d'un grand nombre de pauvres. Qui fait le commerce des grains ? Ce petit nombre de capitalistes. Pourquoi fait-il le commerce des grains ? pour s'enrichir ... Législateurs ne vous effrayez point de la hardiesse de cette vérité prononcée devant vous par des citoyens amis des Lois ; ce ne sont pas les vérités mises au jour qui font les révolutions, ce sont celles que l'on étouffe..(3)

En ce sens le mouvement de février 92 dans les districts de Noyon et Compiègne a été historiquement important, car un des premiers à pousser l'Assemblée dans le sens d'une législation dirigiste en matière de subsistances.

Mais il s'y ajoute - et cela est une originalité de notre région - une plus grande dimension, dans la mesure où la lutte sur les subsistances s'accompagna d'un vaste mouvement des prolétaires ruraux pour récupérer les terres communales. Cette "révolution paysanne autonome", pour reprendre l'expression de G. LEFEBVRE, est décidément d'une grande richesse puisqu'elle juxtapose des fronts de classe très complexes, les contradictions internes à la paysannerie prenant souvent le pas sur la lutte anti-féodale, avant même que la féodalité ne soit complètement abattue.

C'est précisément cette véritable guerre de classes entre bourgeoisie paysanne et prolétaire, semi-prolétaire ruraux qui explique en partie les limites de la "Révolution paysanne autonome". Cette dernière reste constamment déchirée et ne peut ni définir ni a fortiori imposer un programme politico-social cohérent et durable. Il ne faut pas pour autant minimiser le rôle historique de ce type de mouvement : il exprima, à l'instar des puis-

(1) Sur ces problèmes, voir l'ouvrage de F.GAUTIER, H.RESENDE ..."Socialisme utopique et question agraire dans la transition du féodalisme au capitalisme" dans le recueil "Du féodalisme au capitalisme, problèmes de transition" t. 2 Maspéro 1977.

(2) Voir les troubles d'Etampes, Dunkerque, de l'Aisne, de Versailles ...

(3) cf. A.DEFRESNE et F.EVRARD : les subsistances dans le district de Versailles de 1788 à l'an V. (Doc. inédits pour servir l'histoire de la Révolution. Rennes 1921).

sants soulèvements urbains de la Révolution, et de manière radicale, le droit à l'existence du peuple et réussit pour un temps à lui faire prendre le pas sur le droit de propriété. (1)

Guy IKNI

~ ~ ~ ~

La conférence de Guy IKNI a été faite à Compiègne en juin 1978, dans le cadre des Séries artistiques consacrées cette année là à l'Oise (rivière). La Société d'histoire moderne et contemporaine de Compiègne a aussi participé à l'exposition tenue au cloître Saint-Corneille en conffectionnant un panneau sur le thème de la conférence de Guy IKNI.

Le Comité des Séries remercie M. IKNI et la Société d'Histoire de Compiègne pour leur active collaboration et espère avoir une nouvelle participation aux Séries 79 dont le thème est la forêt.

~ ~ ~

La Société remercie le Comité des Séries et plus spécialement Mme Béatrice de Varine, sa très active animatrice. Elle participera aux Séries 79 par une conférence, et un panneau sur le thème : la forêt de Compiègne et la pauvreté fin XVIIIe-révolution française.



(1) Voir sur ce point le célèbre discours de ROBESPIERRE sur les subsistances du 2 Décembre 1792 (Robespierre, discours et rapports - Coll. 10/18 PP 47-62 - 1965).